

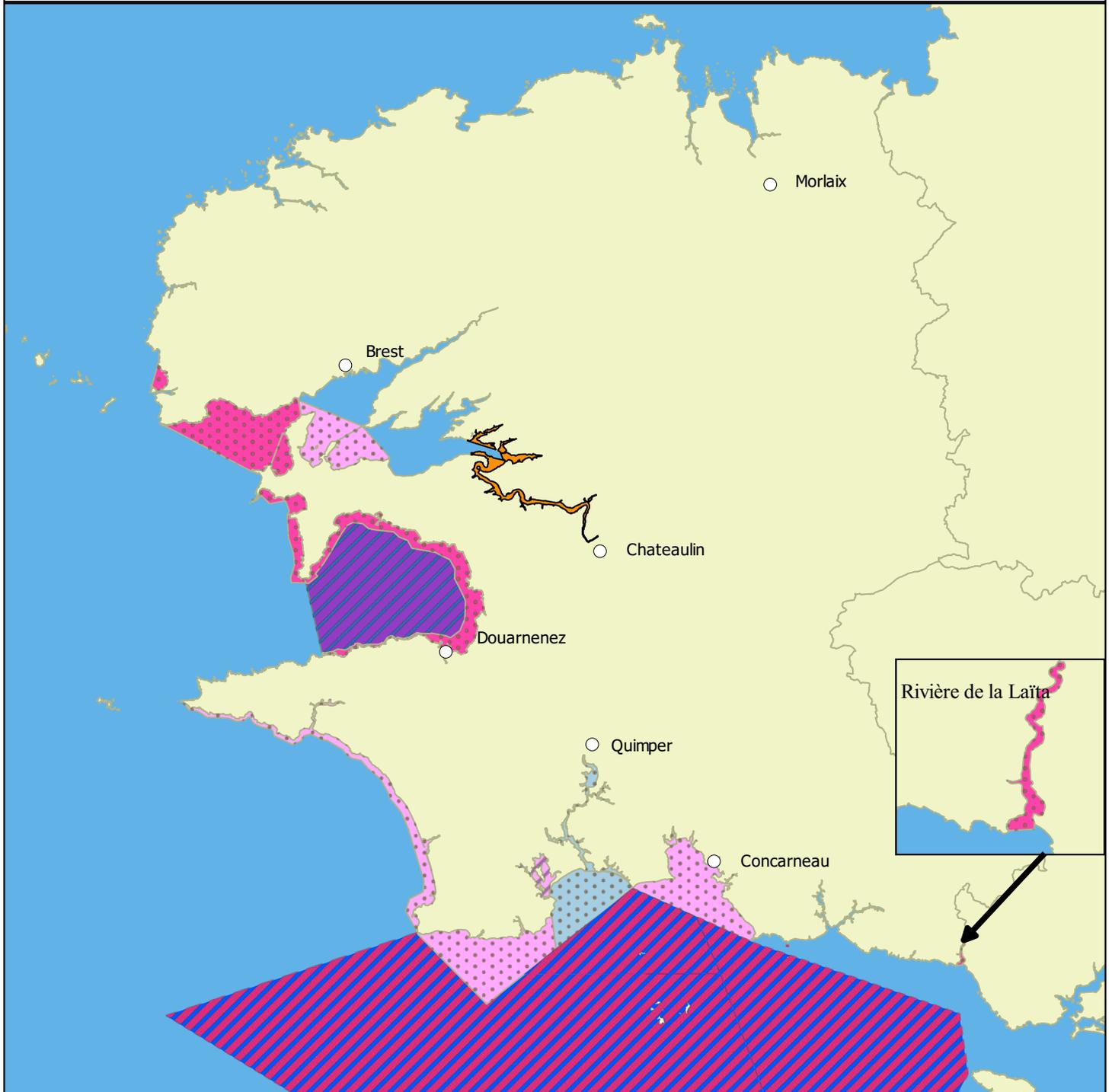


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)  
Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site : [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)



## Situation au 25 juin 2020

### Contaminations chimiques

 Pêche et récolte des moules interdite (plomb)

### Contaminations phytoplanctoniques

 Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage

 Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf huîtres et vernis

 Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf huîtres

 Toxines lipophiles : fermeture tout coquillage sauf huîtres coques et palourdes

 Toxines lipophiles et amnésiantes : fermeture tout coquillage sauf vernis

0 15 30 km